

**N°ADM/2026/49****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	21 avril 2026	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	21 avril 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 47

**Séance du 27 avril 2026**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Bussy-en-Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS : 43**

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRECARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Franci BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAV SELJ

**ABSENTS ET EXCUSES : 7 (dont 4 avec pouvoir et 3 sans pouvoir)**

1. Jean-Pierre BARRET, pouvoir à Sophie GRUYER
2. Gérard VERGNAUD, sans pouvoir
3. Laurence MARCHAND, pouvoir à Linda GUEDJALI
4. Vincent HAMELIN, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
5. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
6. Eddy BEVRE, sans pouvoir
7. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël PAGNOUX**

**Objet : Rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien - année 2025**

ADM/2026/49

Conseil Communautaire du  
27 avril 2026

**OBJET : Rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien - année 2025**

(Voir le rapport-bilan en pièce jointe)

**VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61 ;

**VU** le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 obligeant les collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants à présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité ou EPCI, les politiques qu'ils mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation ;

**CONSIDÉRANT** le rapport joint en annexe ;

**VU** l'avis du conseil des maires du 20 avril 2026 ;

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**Pour : 47**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**-PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien, pour l'année 2025.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Mickael PAGNOUX